

Label Ville prudente

Le jury du label Ville Prudente a décerné 3 cœurs à la Ville de La Madeleine.

L'obtention du label Ville Prudente est gage de qualité de vie pour les Madeleinois, le partage de l'espace public étant au cœur des préoccupations de leurs élus.

Le jury attribue ce label en étant particulièrement attentif à la cohabitation harmonieuse entre les différents modes de déplacement, notamment au développement des modes de transport « doux ».

Les critères d'obtention de ce label (allant de 1 à 5 cœurs) sont :

1. Les aménagements de voirie réalisés et programmés
2. Les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers mises en œuvre
3. La mise en place d'indicateurs permettant de mesurer le risque routier sur la commune
4. La gestion des flottes de véhicules de la commune favorisant la sécurité routière

Le label « Ville Prudente » a ainsi particulièrement apprécié les actions suivantes :

Actions de prévention et de sensibilisation par la police municipale

- Le contrôle gratuit de véhicules ouvert à tous sur l'espace de la place du marché, une fois par an, pour vérifier des points de sécurité importants
- Les programmes « savoir rouler à vélo » et « permis piétons » avec les scolaires pour apprendre à circuler en toute sécurité, en connaissant les règles du code de la route et les règles de prudence à respecter

Communication de prévention et de sensibilisation

La Ville a réalisé plusieurs communications sur ses différents supports (MAGdeleine, site web, panneau digital...) relatives :

- au partage de l'espace public,
- aux nouveaux aménagements routiers (sas vélo, tourne à gauche) et
- au respect du code de la route.

Utiliser les modes de transport doux

Pour favoriser la pratique cycliste, la Ville encourage les habitants et les agents municipaux avec les [aides financières municipales](#) et le renforcement du maillage de parkings et des aménagements vélo. Elle les incite également à participer au challenge « [Mai à Vélo](#) ».

La Ville a également mis en place un [service gratuit de vélo-taxi](#) pour les personnes âgées, leur permettant de se déplacer facilement en ville.

Aménagements et travaux de voirie

La Ville a sollicité la MEL pour des travaux de voirie :

- rénovation des chaussées,
- création des voies cyclables,
- aménagement des zones 30,
- création de traversées piétonnes,
- sécurisation des abords des établissements scolaires,
- matérialisation des priorités cyclistes dans les rues à sens unique.

Publié le 05 janvier 2024